

COMMUNE DE RANDOGNE



PLAN DES ZONES

PLAN N° 2

1:2000

Homologué par le Conseil d'Etat
en date du 24 MAI 1995

Droit de soussigner: Fr. ...

L'autorité:
Le Maire: ...

Le 10/05/95



Agée 1997

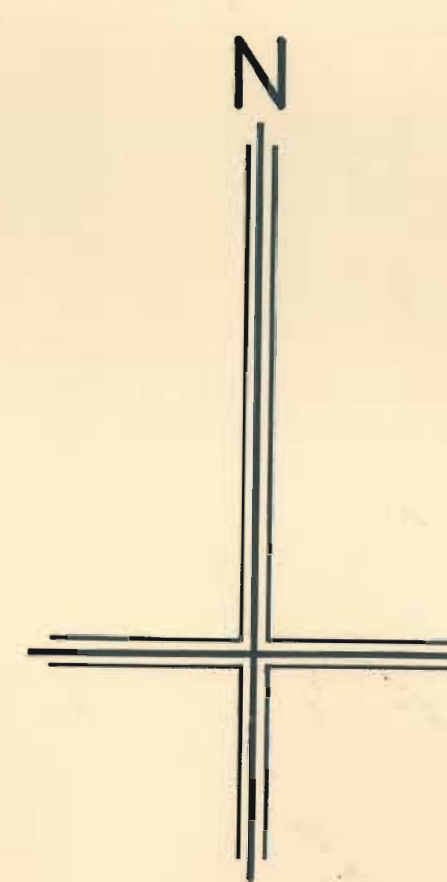


Légende des zones

Degrés de sensibilité

I
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
IX
X
XI
XII
XIII
XIV
XV
XVI
XVII
XVIII
XIX
XX

- 1A Zone d'habitations familiales, densité 0,3
- 1B Zone de l'ordre dispersé, densité 0,3
- 1C Zone de l'ordre dispersé, densité 0,4
- 2A Zone de l'ordre dispersé, densité 0,4
- 3 Zone de l'ordre dispersé, densité 0,5
- 4 Zone de l'ordre dispersé, densité 0,6
- 5A Zone de l'ordre dispersé à toit plat, densité 0,8
- 5B Zone de l'ordre dispersé à toit plat sans attique, densité 0,8
- 5C Zone de l'ordre dispersé à toit à 2 pans, densité 0,8
- 6A Zone de l'ordre continu
- 6B Zone de l'ordre continu sans attique
- 7 Zone artisanale et industrielle
- 8 Zone moyens
- 9 Zone de convalescence
- 10 Zone agricole
- 11 Zone destinée à la pratique des activités sportives et récréatives
- 12 Zone de constructions et d'installations publiques
- 13A Zone de protection du paysage (étude P. WERNER)
- 13B Zone de protection de la nature
- 14 Zone d'aire forestière
- 15 Zone d'affectation différée
- 16 Zone villages et leur extension
- 17 Zone de dépôt de matériaux
- 18 Zone de danger, de terrains instables et d'avalanches
- 19 Protection des cours d'eau
- 20 Sources SI (étude bureau F. CLAVEN)
- Zone de protection des sources SII & SIII (étude bureau F. CLAVEN)



Secteurs non homologués (recours)

